

## Communiqué de presse *Pour diffusion immédiate*

# *Le CQA remettra un Prix annuel Reconnaissance Qualité à une résidence privée pour aînés lors du Congrès 2017 du RQRA*

**Montréal, le 20 septembre 2016** – Le conseil d'administration du Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA) a accueilli avec enthousiasme le projet du Conseil québécois d'agrément (CQA) à l'effet de décerner annuellement le Prix annuel Reconnaissance Qualité du CQA à une résidence privée pour aînés (RPA) membre du RQRA. Ce prix sera décerné à une RPA qui présentera, au terme de la visite d'évaluation effectuée par le CQA, un taux élevé de conformité aux critères et aux normes de certification. Il vise la promotion de la qualité des services offerts aux aînés dans les RPA.



À gauche, on aperçoit monsieur Paul St-Onge, président du conseil d'administration du CQA, au centre, monsieur Yves Desjardins, président-directeur général du RQRA, et à droite, monsieur Mario Deslongchamps, directeur général CQA.

Cette récompense sera remise pour une première fois lors du Congrès 2017 du RQRA par le directeur général du CQA. Elle sera accompagnée d'une plaque distinctive et d'une reconnaissance destinée aux employés de la RPA. La résidence lauréate fera l'objet d'une diffusion dans les médias du CQA et du RQRA. « *Ce sera une belle occasion de mettre en valeur la direction et le personnel d'une RPA qui par leurs actions collectives ont permis le plus haut niveau de conformité aux critères et aux normes de certification* », a expliqué Mario Deslongchamps, directeur général du CQA.

### **Un gage de qualité**

Considérant le cadre du présent projet de partenariat, seules les RPA membres du RQRA ayant reçu une visite d'évaluation de conformité du CQA, entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017, seront admissibles pour recevoir le prix annuel Reconnaissance Qualité du CQA. Le CQA fera l'identification, après le 31 mars 2017, de quatre RPA qui ont présenté, au terme de leur visite d'évaluation, les meilleurs taux de conformité aux critères et aux normes de certification. Les quatre dossiers seront soumis au comité d'évaluation du RQRA pour décision. « *Le RQRA est d'avis que cette initiative consolidera notre partenariat avec le CQA et favorisera l'amélioration de la qualité des services offerts aux aînés dans les RPA* », a souligné monsieur Yves Desjardins, président-directeur général du RQRA.

## La certification des RPA

Rappelons que la certification reconnaît la conformité des RPA selon des normes d'exploitation et des critères que l'on retrouve dans le *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés*. Le Règlement identifie les exigences auxquelles l'exploitant d'une résidence privée pour aînés doit se conformer. Selon la catégorie et la taille de la résidence, il aborde plusieurs thèmes qui concernent les services offerts ainsi que les droits des résidents.

## À propos du RQRA et du CQA

Le RQRA est un organisme à but non lucratif qui regroupe des résidences privées pour aînés. Il rassemble 700 membres, gestionnaires et propriétaires de résidences qui gèrent plus de 78 000 unités locatives dans tout le Québec. Ses membres offrent un milieu de vie de qualité aux aînés autonomes ainsi que des services d'assistance et des soins à ceux qui sont en perte d'autonomie.

La mission du CQA est de certifier publiquement que les exigences de qualité circonscrites sont satisfaites sous chacun de ses programmes qualité (agrément, certification, *Engagement qualité* et Milieu novateur). À cette fin, il soutient les organisations dans leur démarche d'amélioration continue de la qualité des services offerts à la clientèle, développe et maintient un cadre normatif rigoureux et contribue à la réalisation d'approches complémentaires reliées à la qualité des services.

Source : Conseil québécois d'agrément

### **Renseignements :**

André Prévost

Conseiller aux affaires corporatives , Conseil québécois d'agrément (CQA)

Téléphone : 514 499.6996 poste 260

Sans frais : 1 866 499.6996 poste 260

[andre.prevast@cqaqualite.ca](mailto:andre.prevast@cqaqualite.ca)

Marie-Claude Dion

Responsable des communications, Regroupement québécois des résidences pour aînés (RQRA)

Téléphone : 514 402-2877 poste 240

Sans frais : 1 888 440-3777 poste 240

[mcdion@rqra.qc.ca](mailto:mcdion@rqra.qc.ca)